

# **Comité Hygiène et Sécurité Départemental (CHSD)**

Un CHSD s'est tenu le vendredi 11 décembre 2009 à l'inspection académique.

## **Point n°1 : la pandémie grippale**

En début de réunion le SNUipp a demandé la confirmation d'une réponse qui n'était pas notée dans le compte rendu du CHSD du mois de septembre. Le secrétaire général a confirmé que les personnels à risque (entre autre les femmes enceintes) pouvaient obtenir une autorisation d'absence si par exemple il y avait de nombreux cas de syndrome grippaux dans l'école. Cette autorisation d'absence n'était pas un arrêt maladie (donc non décompté des 90 jours) ; elle devait être justifiée par un certificat médical. Les IEN ont été prévenus de cette procédure qui n'a à ce jour posé aucun problème.

Un large résumé de l'évolution de la pandémie dans le Gard a été faite. Notre département a été plus touché que d'autres. En novembre devant la multiplication des cas signalés (250 signalements par jour alors qu'en septembre c'était 300 par semaine), il a été décidé de porter à 25% la proportion à partir de laquelle le signalement était nécessaire et les fermetures de classes ont été très ciblées. Il y a eu des directives contradictoires entre la DASS (indiquant que la fermeture posait également des problèmes sanitaires mais aussi empêchait les parents membres des équipes de soins de se rendre au travail) et le ministère (indiquant qu'il fallait endiguer l'épidémie en fermant les écoles).

Le SNUipp a fait remarquer que prendre des mesures différentes suivant les moments n'a pas été bien compris (fermetures dans telle école mais pas celle d'à côté avec un nombre d'élèves malades identique). Remarque a été faite concernant les élèves fragiles (PAI) pour lesquels la responsabilité des enseignants est d'autant plus importante que l'enfant est nettement plus susceptible d'avoir des réactions aiguës.

La vaccination : 105 structures ont été mises en place dans les collèges et lycées mais de nombreux problèmes logistiques ont été signalés.

Les bons pour se faire vacciner ont été imprimés trop tardivement, le dossier à remettre à chaque élève trop lourd en terme de pages à imprimer et à remettre. Aucune équipe mobile, aucun moyen autre que ceux des établissements n'est venu aider pour la vaccination.

Le taux de réponse favorable pour la vaccination avoisine 10%. Au 18 décembre 75% des établissements auront été concernés, les autres le seront à la rentrée.

Concernant le 1<sup>er</sup> degré, le SNUipp a indiqué qu'il n'existait pas dans les écoles de registre « hygiène et sécurité » et que donc la note du recteur indiquant de s'y référer était inapplicable.

## **Point n°2**

Le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) a été présenté. Ce document a été travaillé dans 2 circonscriptions (Grau du Roi et Nîmes 4). Il a été question d'adapter un document existant à la réalité des écoles maternelles et élémentaires.

Le SNUipp a fait remarquer un oubli important dans les rubriques au niveau de l'hygiène. Il a été fait remarquer que bien souvent dans les écoles il n'existait pas de toilettes réservées au personnel enseignant. Il n'y a pas toujours de lieu ou de matériel prévu pour les repas.

Le DUER sera envoyé à toutes les écoles et devra être rempli avant la fin de l'année scolaire. Des propositions de solution devront être indiquées soit par l'ien, soit par la mairie.

Le SNUipp a fait part de son inquiétude si certains risques potentiels dans l'école n'étaient pas identifiés et que par la suite cela provoque un accident. Il a été répondu que ce document n'engageait pas la responsabilité des rédacteurs mais seulement de l'ia si des anomalies signalées n'ont fait l'objet d'aucun traitement. Le SNUipp a ensuite demandé quel volume devrait être dégagé pour mener cette mission dans les écoles et un temps de 3h00 semble raisonnable. Il devra être pris sur des temps d'animation pédagogique et/ou de conseil des maîtres. Pour le SNUipp il est important que les équipes fassent remonter toutes les problématiques rencontrées. Une circulaire départementale sera envoyée dans les écoles.

Les CPC qui sont les Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), une indemnité sera versée.

### **Point n°3 : questions diverses**

Les antennes relais près des écoles : l'inspection académique nous transmettra le texte de référence.

Les visites médicales dans les écoles : le docteur Garoyan indique qu'il y a une bonne participation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Pour l'instant les secteurs d'Anduze, la Gd Combe, St Gilles et Rochefort ont été couverts, le reste est programmé. Compte tenu de la grippe A, il risque d'y avoir un décalage au mois de janvier. Le SNUipp a rappelé qu'il était tout à fait favorable à ces visites médicales et qu'il engageait tous les personnels à s'y rendre (elles se déroulent pendant le temps scolaire et sont organisées de façon à ce qu'il y ait un roulement dans l'école).

Postes adaptés : il y a 29 postes prévus pour toute l'académie alors qu'il y a déjà 18 demandes dans le Gard. Les critères sont uniquement d'ordre médical.

Pour le SNU30  
Philippe Viannay